

## Dossier administratif à fournir par le promoteur (formule : 100 000 DA) :

- Une (01) photo d'identité récente.
- Une (01) fiche de résidence ou d'hébergement.
- Une (01) Copie de la carte d'identité nationale ou permis de conduire

## Dossier administratif à fournir par le promoteur (formule : 250 000 DA) :

- Une (01) photo d'identité récente.
- Une (01) fiche de résidence ou d'hébergement.
- Une (01) Copie de la carte d'identité nationale ou permis de conduire.

## Dossier administratif à fournir par le promoteur (formule : 1 000 000 DA) :

- Une (01) photo d'identité récente.
- Une (01) fiche de résidence.
- Une (01) Copie de la carte d'identité nationale ou permis de conduire.
- Un (01) exemplaire du diplôme ou certificat de travail ou attestations de stage ou attestation de validation du savoir faire.